Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20260915-61_2026-DE

République Française
Département MORBIHAN
**Commune de LIGNOL**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 15/09/2026

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 13 | 15 |

| Vote |
|---|
| **A l'unanimité** |
| Pour : 15<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE
Le : 24/09/2026
Et Publication ou notification du : 24/09/2026

L'an 2026, le 15 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de LIGNOL s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOUKANDJA Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/09/2026.

**Présents** : M. BOUKANDJA Laurent, Maire, Mmes : BELLEC Yolande, CHOLEY Sylvianne, GUESNEY Sébastien, HATOUM Adélie, LE BARTZ Martine, SIMON Nicole, WILLERY Jessica, Melle BOUËDEC Vincianne, MM : DELCOURT Xavier, HÉMONIC Vincent, LE HYARIC Patrick, PHILIPPE Laurent

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Melle LE YAOUANQ Carole à M. LE HYARIC Patrick, M. PHILIPPE Adrien à M. PHILIPPE Laurent

**A été nommée secrétaire** : M. HÉMONIC Vincent

## 61_2026 – Diagnostic au radon à l'école communale du Pont Robin

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser un diagnostic radon à l'école communale du Pont Robin.

En effet, la collectivité a reçu un courrier de l'Agence Régionale de Santé en date du 3 juillet 2026 concernant le suivi des campagnes de lutte contre l'exposition au radon.

Le décret n°2018-434 du 4 juin 2018 impose la réalisation de mesure de l'activité volumique en radon tous les 10 ans.

Nous avons sollicité des entreprises agréées avec les propositions suivantes pour le dépistage au radon :
- AERCO pour un montant de 350,00 € HT soit 420,00 € TTC
- CHEVALIER DIAG pour un montant de 410,00 € HT soit 492,00 € TTC
- ACS pour un montant de 850,00 € HT soit 1 020,00 € TTC

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

-**DÉCIDE** de retenir l'offre de l'entreprise AERCO de Ploemeur pour un montant de 420,00 € TTC pour la réalisation du dépistage radon dans les bâtiments de l'école communale du Pont Robin
-**AUTORISE** le Maire à signer le devis relatif à cette prestation et toutes les pièces afférentes à ce dossier

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/09/2026

Le Maire
Laurent BOUKANDJA

MAIRIE DE LIGNOL
MORBIHAN

Le secrétaire de séance
Vincent HÉMONIC